Communiqué de presse
pour diffusion immédiate

AQIC ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE L'INDUSTRIE DU CHANVRE ET DU CANNABIS

Appel d'intérêt pour des services logistiques mutualisés destinés aux membres de l'Association Québécoise de l'Industrie du Chanvre et du Cannabis (AQIC)

Montréal, le 10 juillet 2025 – L'Association québécoise de l'industrie du chanvre et du cannabis (AQIC) est heureuse de lancer le présent appel d'intérêt visant à explorer la possibilité d'un partenariat avec un ou plusieurs prestataires spécialisés en transport, entreposage et logistique réglementée, en vue de mettre en place une solution mutualisée destinée à ses membres.

Dans un contexte de croissance et de transformation de l'industrie du cannabis légal au Québec, l'AQIC souhaite structurer un modèle logistique innovant, conforme, centralisé et plus efficient pour l'ensemble de ses producteurs-transformateurs. Cet appel d'intérêt constitue une étape exploratoire ayant pour objectif de préqualifier des fournisseurs sérieux, disposant d'une expertise éprouvée, en vue d'un appel d'offres restreint à l'automne 2025.

Nous vous invitons à consulter le document d'appel d'intérêt pour prendre connaissance des objectifs, des critères de sélection, des informations attendues et de l'échéancier du processus. Les fournisseurs intéressés sont invités à faire parvenir leur dossier complet avant le 22 août 2025, par voie électronique à l'adresse indiquée dans le document d'appel d'intérêt.

Nous vous rappelons que cet appel d'intérêt :

- ne constitue pas une sollicitation contractuelle ni un engagement formel de la part de l'AQIC ;
- peut donner lieu à une sélection restreinte des partenaires les plus pertinents ;
- est assujetti à des règles de confidentialité.

Pour toute question ou précision, nous vous invitons à communiquer avec :

Pierre Leclerc
Président-directeur général
pleclerc@aqic.ca

À propos de l'AQIC

Fondée en 2019, l'AQIC représente un vaste écosystème, composé de plus de 120 membres, au sein duquel on retrouve principalement des sociétés québécoises assujetties aux législations et aux réglementations fédérales et provinciales, en l'occurrence des producteurs (culture et microculture), des extracteurs et des transformateurs de cannabis (récréatif ou thérapeutique). Incluant des entreprises spécialisées dans le développement, la production et la commercialisation de produits pharmaceutiques ou biopharmaceutiques à base de cannabis. On y compte aussi des entreprises dont les activités (commerciales ou professionnelles) sont reliées au cannabis.

L'AQIC offre à ses membres un forum de réflexion sur les enjeux qui touchent l'industrie québécoise de ce secteur et agit comme interlocuteur constructif auprès des instances gouvernementales et des parties prenantes. Elle vise le développement responsable d'un cadre réglementaire adapté au Québec, et ce, dans l'atteinte des objectifs de santé et de sécurité publiques visés par la légalisation du cannabis, soit la réduction des méfaits associés à la consommation par l'offre de produits de qualité soumis à de rigoureux contrôles et la redirection de l'achat de cannabis vers l'économie licite.

Pour de plus amples informations, consultez le site : aqic.ca

- 30 -

Demandes médias et services aux membres

Caroline Shevlin

Coordonnatrice
Association québécoise de l'industrie du cannabis (AQIC)

Téléphone : 514 834-9233
Courriel : info@aqic.ca